



Déclaration DP 16/09/16

Infrapôle NPDC

Infrapôle NPDC

Monsieur le Directeur,

L'Infrapôle NPDC est devenu l'établissement où la régression sociale rase tout sur son chemin avec un organe de direction qui se fait passer comme aveugle devant la souffrance des agents de l'établissement.

Mobilité forcée :

Malgré les interventions des délégués SUD Rail dans les réunions du CHSCT, des DP, du CE... rien ne fait, la direction se fout bien de la vie de famille des agents ! C'est à coup de management autoritaire que la direction a IMPOSE aux agents que quitter leur Unité d'Affectation pour aller aux 4 coins de la région. Tout a été fait pour "raquetter" les agents au détriment de leur vie privée. Pourtant nombreux sont les agents qui refusaient la mobilité lors de la création des équipes SPRC.

Les élus SUD Rail vous ont remis une pétition contre cette mobilité forcée des agents de production avec près de 250 signatures d'agents concernés !!! Vous n'avez même pas cherché à recevoir les délégués du personnel SUD Rail pour avoir une discussion sur le sujet !

Où est passé ce temps où les agents travaillaient dans des périmètre d'intervention à taille humaine ?
Subir l'étendue des parcours d'aujourd'hui et la mobilité imposée, c'est une régression sociale !

Sur les Effectifs :

La politique de l'entreprise ne fonctionne pas !!! tous les jours sur le terrain, les agents peuvent constater un état des parcours qui se dégrade ! L'entretien des VP laisse à désiré, mais encore pire avec des VS vétustes et quasiment plus entretenues, disons plus comme il le faudrait ! Une récente situation sur Somain où un contre rail ne tenait plus à cause d'un manque d'entretien en ai la preuve ! Mais ces situations sont récurrentes. Par le manque d'effectif, l'Infrapôle NPDC ne fait plus une maintenance préventive de qualité comme jadis. Bien entendu, derrière ces manques d'effectifs créés au file du temps, c'est pour la direction, la nécessité de rendre "nomades" les agents de l'Infrapôle NPDC. Mais c'est aussi plus de difficulté pour les agents lors de manutention des charges lourdes. C'est une nécessité pour la direction d'avoir recours à la sous-traitance (coactivité) et de ce fait un éparpillement des agents en équipe pour surveiller les entreprises extérieures utilisée de nos jours pour la maintenance. Ce qui peut également augmenter le travail de nuit. **Une fois encore cette situation engendrée au file des années amènent incontestablement une régression sociale.**

Augmentation du travail de nuit :

Depuis quelques années, les agents de productions ne cessent de voir augmenter leur travail de nuit. Il y a 15 ans nous comptons une moyenne de 2 mois maximum de travail de nuit dans l'année par agent (hors équipes caténaires). Aujourd'hui nous sommes plutôt à une moyenne des agents de production à 2 / 3 mois de travail de jours par an. De plus, ce ne sont pas toujours des horaires réguliers mais plutôt des horaires décalés qui impactent incontestablement le rythme biologique des agents. Que préconise réellement la Médecine du Travail sur l'Infrapôle NPDC ? Quelles mesures prend la direction de l'établissement sur ce sujet ? Pourtant de récentes études ont encore démontrée le lien entre le travail de nuit et les maladies de cancers ou encore sur la tension artérielle

ou sur le rythme cardiaque. Sans compter le nombre d'agents qui voient modifier leur vie familiale et se plaignent de désordre familiale qui peut amener au divorce ou a des séparations. **L'augmentation du travail de nuit à l'Infrapôle c'est une régression sociale !**

Consignes sur le pointage EVS :

Les agents du Pôle RH sont eux aussi victimes des pressions émises sur le pointage des EVS. Aujourd'hui la direction de l'Infrapôle prend certaines décisions et laisse les agents Gestionnaires d'Utilisations (GU) gérer les conflits que cela peut engendrer avec les agents de production. Par exemple sur les déplacements en dehors de l'unité d'affectation qui subissent bien des interprétations pour éviter de payer ce qui est pourtant réglementaire. Où encore lorsqu'un agent doit convaincre son assurance auto de l'assurer pour fournir des papiers plusieurs fois dans l'année pour pouvoir se faire rembourser des utilisations de leurs véhicules. Là aussi c'est fort de café lorsque les agents utilisent des véhicules personnel, ce qui arrange bien l'entreprise qui elle refuse souvent de rembourser l'intégralité des Kilomètres fait par les agents ! Ne serait il pas temps que l'entreprise fournisse de véritables moyens aux agents pour travailler correctement ! Sur les économies recherchées par l'établissement, nous serions curieux de connaître le détail des dépenses faites par certains cadres et cadres sup de l'établissement avec les Cartes bancaires de l'entreprise.

Monsieur le Directeur, nous ne pouvons pas terminer cette déclaration sans aborder la sanction disciplinaire que vous mettez à **Alain Leclercq** délégué du personnel SUD Rail sur notre établissement.

Depuis des années il défend les intérêts des cheminots sur différents dossiers (cas de l'emploi, utilisation abusive de travailleurs intérimaires, barrières dites défensives, Dispositif d'Annonce par Radio, nouveau S9, fusion d'établissements, casse de l'astreinte, SPRC, sécurité des chantiers, des agents et des circulations ainsi que des conditions de travail et d'un véritable service public de qualité, etc...)

Depuis des années il subit toutes sortes de pressions managériales et tentatives d'intimidations pour avoir fait le choix de représenter et défendre la classe ouvrière.

Avec SUD Rail, il a entamé une procédure devant le conseil des prud'hommes pour faire reconnaître les pressions exercées sur sa personne.

L'Inspecteur du Travail a également dressé Procès verbal auprès du Procureur de la République pour faire reconnaître une entrave du Directeur de l'Infrapôle NPDC et de la SNCF dont Alain est au cœur de l'affaire.

Au moment où la direction de l'entreprise avec son syndicat patronal UTP cassent les conditions de travail, comme tout bon employeur, la casse des militants syndicaux à la SNCF est incontournable, tout comme dans d'autres entreprises (air France, Good Year, Alstom, France Télécom, la Poste...). Depuis début 2016 c'est plus d'une centaine de militants SUD Rail qui sont victimes de sanctions abusives de la part de la direction et près de 300 militants cgt au niveau national. Oui, car les vrais changements arrivent !!! Celà nous rappelle bien le film "The Navigators" sur la privatisation du British Rail.

La direction de la SNCF veut le mettre notre camarade au banc des accusés sur un motif "bidon": simplement pour avoir été interviewé au nom de SUD Rail sur un piquet de grève par la presse !

Face à la répression, la solidarité est notre arme !

SUD Rail organise un rassemblement de soutien à Alain LECLERCQ et toutes ces victimes de la répression syndicale, devant le tribunal patronal de la SNCF à Paris

le 06 Octobre 2016 dès 12H00

Rue d'Alsace (à côté de la gare de Paris Est)